

## RESUME

La différenciation de la science économique en économie politique et en économie d'entreprise n'a de sens que si l'entreprise (ou mieux encore l'unité d'exploitation) est considérée comme un sujet autonome ayant ses fins propres. Mais, lorsqu'on fait abstraction de l'entreprise comme telle, pour ne retenir que des travailleurs, des capitalistes et des fournisseurs, il ne reste aucun problème qui ne soit pas déjà traité en économie politique dans sa conception microéconomique. Par contre, lorsqu'on considère l'entreprise comme un sujet économique autonome, il est légitime de parler des fins propres de l'entreprise, fins qui ne coïncident pas nécessairement avec celles des travailleurs ou celles des capitalistes, ni avec celles des autres intéressés.

En conséquence, l'économie d'entreprise devra considérer l'entreprise comme un sujet évaluant, sujet qui détermine en fonction de ses fins le volume de ses sacrifices lors de l'échange ainsi que lors du calcul du bénéfice.

Le but ultime de l'entreprise peut être défini comme le revenu formé par l'échange des biens produits ou des services prêtés par elle. Ce revenu n'est, en définitive, autre chose que les recettes perçues par l'entreprise en échange de ses biens ou de ses services. Ces recettes doivent permettre à l'entreprise de se maintenir dans le circuit économique; cependant cela ne signifie nullement qu'elle maintient toujours le même processus de production, mais uniquement qu'elle maintient le flux des recettes.

Si l'on admet l'obtention de revenu comme fin de l'entreprise, il devient aisé d'expliquer le mode d'évaluation tel qu'il a été développé par la théorie de la valeur de remplacement. Lorsque dans la production l'entreprise emploie des biens qu'elle ne pourra remplacer, elle se laisse guider par la recette que produira l'emploi alternatif optimum. Ce jugement de valeur est alors appelé valeur de vente. Par contre, si les biens sont remplaçables, l'entreprise devra sacrifier uniquement des valeurs égales aux prix de remplacement et c'est sur cette base qu'interviendra le jugement de valeur. Aussi ce jugement est-il désigné sous le nom de valeur de remplacement.

Les notions mêmes de remplacement technique et économique reçoivent un contenu plus concret lorsqu'on considère le remplacement sous l'angle de la formation de recettes: est remplacement économique tout remplacement d'un bien par un autre ayant la même signification pour la formation de la recette que le bien original.

L'évaluation d'après les prix de remplacement et les prix de vente a lieu aussi bien lors de l'échange que lors du calcul du bénéfice.

En déterminant le bénéfice il est nécessaire d'évaluer aussi les sacrifices qui n'ont pas de relations déterminables avec les processus de production. Il faut également tenir compte de tous les stocks.

Etant donnée la nature des jugements de valeur dans l'entreprise l'enregistrement continu de la valeur est chose impossible; ce sont seulement les fluctuations des prix que l'on peut enregistrer effectivement d'une manière continue et automatique.

Enfin, des jugements de valeur dans l'entreprise peuvent et doivent être formés lorsque des décisions doivent être prises, décisions concernant l'échange ou relatives au calcul et à la distribution des bénéfices.